

PROCES VERBAL N°07 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 5 Septembre 2024

A : 14H00 siège du District Gard Lozère

Présidence : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°06 de la réunion du 29.08.2024

REPECHAGES

U14/U15 D4 POULE C

Le club de VENEJEAN désengage son équipe en U15/U14 D4 POULE C

Ce club engage une équipe en U17/U16 D3 POULE A

Le club de AS BEAUVOISIN engage une équipe pour la saison 2024/2025.

U15/U14 D1

La commission,

Considérant qu'un dossier relatif à l'équipe des U14/U15 de l'AS St PRIVAT restant à traiter en Commission d'Appel du District le 09 septembre prochain,

Pris connaissance des courriers de l'AS ST PRIVAT en date du mois d'août et précisés le 02 septembre,

Considérant qu'à la lecture des précisions données par le Club de St PRIVAT sur leur engagement en championnat U15, quel que soit la décision de ce dossier en appel susmentionné l'équipe U14/U15 de l'AS ST PRIVAT ne souhaite pas s'engager en U15 D1 comme il en avait acquis le droit,

Dit que l'équipe de U15/U14 de l'AS ST PRIVAT est réaffectée en U15 D2,

Par conséquent, par application de l'article 94 des règlements généraux du District, dit l'équipe de US TREFLES repêchée pour participer au championnat U15 D1,

L'US TREFLE accepte la place en D1.

INFOS CLUBS



La prochaine saison débutera pour toutes les catégories (sauf U14) les 14 et 15 septembre 2024.

La Coupe OCCITANIE (premier tour District) aura lieu les 07 et 08 Septembre 2024 pour les catégories U16/U17 et U14/U15.

Les ENTENTES sont autorisées pour disputer cette COUPE OCCITANIE.

Horaires : 14H à 17H00 et 9H00 à 12H00 pas besoin de l'accord de l'équipe adverse.

PREVISIONS ACCESSIONS/RETROGRADATION EN FIN DE SAISON

NB : Attention, les éléments ci-dessous sont uniquement données à titre d'information et sont susceptibles de modifications selon les éléments en possession de la commission des championnats Jeunes en fin de saison lors de la transition vers la saison 2024/2025. Elles n'ont aucune valeur certaine et juridique.

Le nombre de rétrogradations et maintiens peut évoluer à la baisse ou à la hausse selon la mise à disposition des équipes de Ligue vers notre District.

U18/U19 :

- Aucune accession, aucune rétrogradation.
- En fonction des engagements : soit 2 poules de D1 ou 1 poule de D1 à 12 et poule de D2 à 10.

U16/U17 D1 :

- 1 poule à 12 équipes.
- Accession en Ligue en U18 R2 : 1 accession.
- Rétrogradation de Ligue ; 1 rétrogradation (U17R ou U16R2)
- 4 accessions de la D2 : les deux premiers de chaque poule
- Rétrogradation en U17 D2 , les dernières places de chaque poule = 4

Ce chiffre peut évoluer en positif ou négatif en fonction des descentes et accessions de LFO.

U16/U17 D2 :

- 2 poules de 10 équipes chacune
- Accession en U17 D1, les deux premiers de chaque poule
- Rétrogradation en U17D3 , les deux dernières places de chaque poule = 4

U16/U17 D3 :

- 2 poules de 10 équipes chacune
- Accession en U17 D2, les deux premiers de chaque poule.

U14/U15 D1 :

- 1 poule unique à 12 équipes.
- 2 accessions en U16 R2
- 2 accessions des U14 Territoire, premier et second.
- 4 accessions des U15 D2 (premier et second de chaque poule)
- 4 rétrogradations en U15 D2

Ce chiffre peut évoluer en fonction des descentes et accessions de Ligue.

U14/U15 D2 :



- 2 poules de 10 équipes chacune
- 4 accessions en U15 D1 (premier et second de chaque poule)
- 2 accessions des U14 T (3^{ème} et 4^{ème})
- 4 rétrogradations en U15 D3 (les dernières places de chaque poule)

U14/U15 D3 :

- 2 poules de 10 équipes chacune.
- 4 accessions en U15 D2, les premiers et second de chaque poule.
- 3 accessions des U14 territoire, (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème})
- 4 rétrogradations en U15D4, les deux dernières place de chaque poule

U14/U15 D4 :

- 2 ou 3 poules de 10 équipes.
- 4 accessions en U15 D3 (les trois premiers + le meilleur second)
- Le reste U14 TERRITOIRE.

Départage : article 92 et 93 des règlements généraux du District.

NOTA : pour les accessions en LFO, si le premier est une entente, elle ne pourra accéder, ce sera le second qui accèdera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**

